

Envoi : 10/07/2017

Réception par le Préfet : 10/07/2017

Publication : 13/07/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-7-2-6

Séance du vendredi 7 juillet 2017

SUBVENTION POUR LA PROMOTION ET LA VALORISATION DES CHATEAUX ALSACIENS

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. TRIMAILLE, HEMEDINGER

EXCUSES :

M. BIHL, Mmes GROFF, JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU le Code du Tourisme, et notamment son article L 132-2,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-2-1 du 17 mars 2017 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie lors de sa réunion en date du 16 juin 2017,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 15 000 € à Alsace Destination Tourisme pour les actions de promotion et de valorisation des châteaux alsaciens qu'elle conduit en sa qualité de chef de file de la filière « châteaux »,
- Approuve la convention de financement à intervenir entre Alsace Destination Tourisme et le Département et autorise le Président à la signer. S'agissant d'une action particulière d'Alsace Destination Tourisme, cette aide sera versée en une seule fois au vu du budget prévisionnel du programme d'actions et après signature de la convention par les parties,
- Prélève les crédits sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

Ne participe pas au débat, ni au vote :

M. Delmond, en sa qualité de Président Alsace Destination Tourisme